

LEVEE D'OMISSION
Année 2021
Règlement à joindre à votre dossier

Maître

1) Frais de Gestion de dossier	250,00 Euros
2) Cotisation Ordinale fixe	533,00 Euros
3) Cotisation CARPA	50,00 Euros
4) Cotisation Solidarité / Fonds de dotation	12,00 Euros
<hr/>	
TOTAL	845,00 Euros

Règlement par chèque libellé au nom de l'Ordre des Avocats au Barreau de Lyon

Payé le :
Nom de votre Banque :
N° du chèque :

Signature